

## Newsletter Nr. 1

### *Rapport d'activités*

Au cours des années passées, la réforme de la formation professionnelle du Champ professionnel de l'agriculture et de ses professions a mobilisé un nombre important de personnes. En tant que responsable de la formation professionnelle vous y avez sûrement participé à plusieurs titres. L'objectif de la Newsletter est de faire un compte rendu de nos activités; autrement dit, une vue sur les travaux terminés, en cours et sur les activités planifiées par l'Ortra AgriAliForm: de brèves informations et visibles en un coup d'œil.

### *Transparence*

Les informations relatives à la formation professionnelle doivent également être accessibles à des tierces personnes. A ce titre, la Newsletter est également publiée sur le site [www.agri-job.ch](http://www.agri-job.ch)

## **La réforme de la formation professionnelle est terminée**

### *Ordonnance de formation en vigueur*

Les ordonnances, les plans de formation et les objectifs de formation des sept métiers du Champ professionnel de l'agriculture et de ses professions sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

- ◆ La formation initiale de deux ans conduisant au titre d'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP); trois orientations sont proposées : agriculture, cultures spéciales et vinification.
- ◆ La formation initiale de trois ans conduisant au titre de certificat fédéral de capacité (CFC) au sein des métiers d'agriculteur, d'arboriculteur, d'aviculteur, de caviste, de maraîcher et de viticulteur.

### *Loi sur la formation professionnelle*

Les textes légaux cités plus haut ont été promulgués par l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT) en 2008. Ils constituent les éléments de base de la mise en œuvre des nouvelles voies de formation. Ainsi, la réforme du Champ professionnel de l'agriculture et de ses professions est terminée et ces métiers sont intégrés au sein de la nouvelle loi sur la formation professionnelle.

Les apprentis, qui débutent leur formation en été 2009, sont soumis aux nouvelles dispositions de la formation.

Les personnes qui disposent d'un premier titre professionnel et qui débutent une 2<sup>ème</sup> formation au sein du Champ professionnel de l'agriculture et de ses professions, effectuent leur formation selon les dispositions des anciens règlements d'apprentissage.

## Mise en œuvre

Les travaux de mise en œuvre sont intenses auprès de tous les acteurs. Les travaux de mise en œuvre se concentrent sur les aspects suivants :

*Partenaires de la mise en œuvre*

Domaines de mise en œuvre	Partenaires
Contrat d'apprentissage, annexe, directives salariales	Apprentis, formateurs en entreprise, offices cantonaux compétents, Organisations et organisations cantonales membres de l'Ortra AgriAliForm, ainsi que l'Ortra AgriAliForm
Cours interentreprises (CI)	Organisations cantonales, organisations membres, responsables des cours interentreprises, écoles et l'Ortra
Plan-Type de formation et moyens d'enseignement	édition Imz, S, directeurs des écoles professionnelles, auteurs, Ortra
Formation des formateurs en entreprise et des enseignants	Ortra et ses organisations membres, organisations cantonales et les écoles professionnelles
Plan d'études école (PEE) pour l'enseignement de la culture générale	Enseignants de la culture générale, directeurs des écoles professionnelles, Ortra
Marketing et Communication	Ortra et ses organisations membres, ainsi que les organisations cantonales
Fonds de la formation professionnelle	Ortra et ses organisations membres, ainsi que les organisations cantonales

## Marketing et Communication

Le site Internet [www.agri-job.ch](http://www.agri-job.ch) comprend deux parties. La partie générale donne une vue d'ensemble et informe sur les métiers; elle comprend une description du cursus de formation, des portraits d'apprentis et une liste d'adresses des places d'apprentissage par métier. La partie «documents de formation», - qui est actuellement en construction - offre aux apprentis, aux formateurs en entreprise et aux groupes de travail de l'Ortra AgriAliForm des informations détaillées et des documents utilisables directement.

En janvier 2009, l'Ortra a adressé les brochures «Former des apprentis – un plus pour tous!» et «Le champ professionnel de l'agriculture et ses professions» aux centres de formation et à l'orientation professionnelle. Ces documents sont appréciés et ils ont été recommandés à de multiples reprises.

Les comptes rendus dans la presse professionnelle ont également eu un écho positif. Les jeunes qui font le choix d'une profession ainsi que leurs parents saluent la vue d'ensemble sur les exigences et les possibilités de formation au sein des différents métiers du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions.



## Dates importantes

*Assemblée des délégués*

- ◆ 1<sup>er</sup> mai 2009, Assemblée des délégués de l'Ortra AgriAliForm, Strickhof, Wülflingen / ZH

*Formation des moniteurs des cours interentreprises*

- ◆ Formation des moniteurs des cours interentreprises de la 1<sup>ère</sup> année de formation  
Cours 1: sécurité au travail, prévention de la santé, prévention des accidents (y compris les animaux):  
7 mai 2009 BBZN Hohenrain  
8 mai 2009 LBBZ Plantahof  
Cours 2: Mécanisation, hygiène  
28 avril 2009 exploitation Kartause Ittingen  
11 mai 2009 Inforama Rütli

*Atelier pour la culture générale*

- ◆ 14/15 mai 2009: atelier de formation pour les enseignants de la culture générale à Grangeneuve / FR. Contenus: nouveau plan d'études école, moyens d'enseignement pour la culture générale, intégration des domaines sociétés, langue et communication dans l'enseignement

*Séances d'informations*

- ◆ Les séances d'informations et de formation continue seront communiquées directement par les organisations membres de l'Ortra, les organisations cantonales et les écoles professionnelles.

---

**Vous nous trouvez  
sur notre site  
Internet!**

*Visitez nous:*

**[www.agri-job.ch](http://www.agri-job.ch)**

## Prochaines étapes

Le lancement des nouveaux apprentissages va réussir! Les bases sont à disposition. Un engagement coordonné est nécessaire dans tous les domaines lors de la phase de mise en œuvre. L'implémentation des cours interentreprises, du dossier de formation, du rapport de formation et la rédaction des moyens d'enseignement nécessitent un effort notable. Parallèlement, il y a lieu de formuler le contenu de la procédure de qualification (examens finaux) sur la base de l'ordonnance et du plan de formation.

Ortra AgriAliForm  
Bildung / Formation  
Laurstrasse 10  
5201 Brugg

Tél. 056 462 54 40  
Fax 056 441 53 48